COMMUNAUTE DE COMMUNES ÉCUEILLÉ – VALENÇAY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 avril 2014 à 18 h 30 au Foyer rural de Lye

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Claude DOUCET.

Date de la convocation : 16 avril 2014

Etaient présents:

- M. Jean AUFRERE, Mme Annie CHRETIEN (Ecueillé)
- M. William GUIMPIER, Mme Catherine BARANGER (Faverolles)
- M. Alain MOREAU, M. Georges BIDEAUX (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REUILLON (Géhée)
- Mme Sophie GUERIN, M. Philippe KOCHER (Heugnes)
- Mme Lydie CROUZET, M. Pascal CHAUVEAU (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD, Mme Bernadette COUTANT (Langé)
- Mme Mireille CHALOPIN, M. Marcel DECOURTIEUX (Luçay-le-Mâle)
- M. Francis COUTURIER (Lye)
- M. Gérard SAUGET, M. Denis LOGIE (Pellevoisin)
- M. Guy LEVEQUE (Préaux)
- Mme Chantal GODART (Selles-sur-Nahon)
- M. Claude DOUCET, Mme Josette DEBRAIS, M. Alain RAVOY, Mme Marie-France MARTINEAU, M. Gilles BRANCHOUX (Valençay)
- M. Christian JACQUIN, Mme Annick BROSSIER (La Vernelle)
- M. Michel MAYE (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon)
- M. Jean-Florent PINAULT (Villegouin)
- M. Patrick MALET (Villentrois)

Avaient donné pouvoir:

- M. Alain POURNIN (Ecueillé) à M. Jean AUFRERE
- Mme Marinette HUET (Géhée) à M. Alain REUILLON
- M. Bruno TAILLANDIER (Luçay-le-Mâle) à M. Marcel DECOURTIEUX
- M. Francis JOURDAIN (Lye) à M. Francis COUTURIER
- M. Alex CHIPAULT (Préaux) à M. Guy LEVEQUE
- M. Jean-Jacques REIGNIER (Valençay) à Mme Mireille CHALOPIN
- M. Joël RETY (Veuil) à M. Michel MAYE
- M. Claude MOREAU (Villegouin) à M. Jean-Florent PINAULT
- Mme Liliane REMONDIERE (Villentrois) à M. Patrick MALET

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INSTITUTION

1. Approbation des comptes rendus du conseil communautaire des 19 février et 14 avril 2014

BUDGET - FINANCES

- 2. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2013
 - Budget principal
 - ➤ Budget annexe « logements sociaux »
 - > Budget annexe « abattoir »
 - Budget annexe « aménagement des zones d'activités »
- 3. Affectation des résultats 2013
- 4. Vote du budget principal et des budgets annexes 2014
- **5.** Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote des taux pour les trois zones de la Communauté de Communes pour 2014
- **6.** Vote du taux des taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises
- 7. Attribution de compensation négative pour la commune de Vicq-sur-Nahon
- 8. Demandes de subvention d'organismes divers

FISCALITE

9. Exonérations et abattements des cotisations foncières pour certaines catégories professionnelles

PERSONNEL

- 10. Convention de mise à disposition d'un agent avec le Syndicat des Eaux de Valençay
- 11. Recrutement en CUI CAE d'une secrétaire

VOIRIE

12. Instruction des permissions de voirie

ABATTOIR

13. Délégation au Président de la signature des contrats d'engagement

MUSEE DE L'AUTOMOBILE

14. Conventions tarifaires signées avec les différents partenaires du Musée (ADTI, Parc & Château de Valençay, Office de Tourisme de Valençay, Le Relais du Moulin)

ENERGIES RENOUVELABLES

15. Adhésion à l'association VALMETHA

TOURISME

16. Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay

DIVERS

- 17. Adhésion AMF et ADCF
- 18. Convention d'occupation avec le Conseil Général de l'Indre
- **19.** Questions diverses

En introduction, M. Francis COUTURIER, Maire de Lye, souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers ainsi qu'une agréable et fructueuse réunion.

Le Président remercie les conseillers présents et salue chaleureusement M. Pierre RIAUTE, ancien Maire de Lye, présent parmi le public.

Mme Mireille CHALOPIN présente les excuses de M. Bruno TAILLANDIER qui ne pouvait être présent, retenu par des obligations professionnelles.

FONCTIONNEMENT

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération nº 2014/57

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la modification de l'ordre du jour suivante :

	SUPPRESSION DE DOSSIERS					
n°	Thématique	Objet	Motif			
8.	Budget	Demandes de subventions d'organismes divers	Toutes les demandes ne sont pas parvenues à la Communauté de Communes			
16.	Tourisme	Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay	A définir en fonction de la demande de subvention formulée par l'association			
		AJOUT DE DO	<u>OSSIERS</u>			
n°	Thématique	Objet	Motif			
20.	Institution	Election des membres de la Commission Nationale d'Evaluation des Normes	 Courrier de la Préfecture reçu le 18 avril 2014, après l'envoi de l'ordre du jour aux conseillers communautaires Candidatures à déposer par l'AMF avant le 2 mai 2014 			
21.	Institution	Election d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de Valençay	 Courrier de l'ARS reçu le 23 avril 2014, après l'envoi de l'ordre du jour aux conseillers communautaires Délai d'un mois pour répondre 			
22.	Développement économique	Vente de l'atelier de transport de La Vernelle	 Erreur survenue lors du vote de la délibération prise le 19 février 2014 Urgence économique à statuer sur le dossier 			
23.	Divers	Proposition de vente d'une maison d'habitation à Villegouin	Courrier de l'étude de Maître LUTHIER reçu le 18 avril 2014, après l'envoi de l'ordre du jour aux conseillers communautaires Urgence à répondre au demandeur			
24.	Abattoir	Application de nouveaux tarifs	 Demande formulée par un client après l'envoi de l'ordre du jour aux conseillers communautaires Urgence économique à répondre au client 			
25.	Aménagement numérique du territoire	Installation d'une antenne relais sur la zone d'activités du Cabaret à Vicq-sur- Nahon	. Mandatement à effectuer rapidement			

26.	Espace Gâtines	Point Information	. Nécessité de retourner rapidement la
		Jeunesse: signature de la	convention
		convention avec le CRIJ	
27.	Energies	Consultation dans le cadre	. Avis à communiquer aux services de l'Etat
	renouvelables	de la création d'un parc	avant le 7 mai 2014
		éolien à Nouans-les-	
		Fontaines	

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour telle que présentée précédemment.

FONCTIONNEMENT

Dossier n°1 : Approbation des comptes rendus du conseil communautaire des 19 fevrier et 14 avril 2014

Le compte rendu du 19 février 2014 ayant été remis en séance, le Président propose d'en reporter l'approbation à un conseil communautaire ultérieur, afin que les conseillers aient le temps d'en prendre connaissance.

Par ailleurs, il propose que chaque candidat à une vice-Présidence ayant préparé son intervention lors des élections du 14 avril 2014 transmette son texte aux services de la Communauté de Communes afin qu'ils intègrent ce contenu au compte rendu de séance.

Le conseil décide à l'unanimité de reporter l'approbation de ces deux comptes rendus à un conseil ultérieur.

BUDGET - FINANCES

Pour l'ensemble des comptes administratifs 2013, le Président a cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances qui en présente le contenu et les soumet à l'approbation de l'assemblée, le Président se retirant lors du vote.

DOSSIER N°2-1: COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ECUEILLE

Délibération n° 2014/58

Le vice-Président délégué aux finances présente le compte administratif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé.

	FONCTIONNEMENT (présentation simplifiée)					
	<u>Depenses</u>					
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%		
011	Charges à caractère général	554 929,00 €	546 720,44 €	49,8%		
012	Charges de personnel et frais assimilés	97 362,00 €	93 942,51 €	8,5%		
014	Atténuations de produits	321 375,00 €	321 374,56 €	29,3%		
022	Dépenses imprévues	500,00€	- €			
023	Virement à la section d'investissement	370 067,00 €	- €			
65	Autres charges de gestion courante	140 825,00 €	123 345,10 €	11,2%		
66	Charges financières	13 425,00 €	12 724,44 €	1,2%		
67	Charges exceptionnelles	200,00€	- €			
	TOTAL	1 498 683,00 €	1 098 107,05 €	100%		

	<u>Recettes</u>					
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%		
002	Résultat de fonctionnement reporté	265 980,81 €	265 980,81 €	17,6%		
013	Atténuations de charges	35 500,00 €	45 873,89 €	3%		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 000,00 €	19 506,62 €	1,3%		
73	Impôts et taxes	806 672,00 €	804 585,00 €	53,1%		
74	Dotations, subventions et participations	362 808,00 €	372 157,03 €	24,6%		
75	Autres produits de gestion courante	4 523,00 €	6 469,00 €	0,4%		
77	Produits exceptionnels	199,19€	158,77 €	0,01%		
	TOTAL	1 498 683,00 €	1 514 731,12 €	100%		

Excédent de fonctionnement	416 624,07 €
----------------------------	--------------

	INVESTISSEMENT (présentation simplifiée)					
		<u>Depenses</u>				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	RAR		
001	Solde d'exécution reporté	160 386,17 €	160 386,17 €	- €		
16	Emprunts et dettes assimilées	24 473,83 €	23 473,16 €	- €		
20	Immobilisations incorporelles	55 133,00 €	45 302,43 €	- €		
21	Immobilisations corporelles	585 368,00 €	529 269,38 €	8 000,00 €		
23	Immobilisations en cours	142 497,00 €	- €	- €		
	TOTAL	967 858,00 €	758 431,14 €	8 000,00 €		

	<u>Recettes</u>					
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	RAR		
021	Virement section de fonctionnement	370 067,00 €	- €	- €		
024	Produits de cessions d'immobilisations	71 664,00 €	- €	- €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	258 421,00 €	217 704,06 €	51 852,00 €		
13	Subventions d'investissement	257 803,00 €	183 401,02 €	49 852,00 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	9 903,00 €	8 902,15 €	- €		
TO	TOTAL 967 858,00 € 410 007,23 € 101 704,00 €					

Déficit	-348 423,91 €	
Excédent en RA	93 704,00 €	
Déficit global		-254 719,91 €

SYNTHESE						
Libellé	Réalise	é en 2013	Restes à	réaliser		
F – Dépenses		1 098 107,05 €				
F – Recettes		1 514 731,12 €				
Fonctionnement	Excédent	416 624,07 €				
I – Dépenses		758 431,14 €		8 000,00 €		
I – Recettes		410 007,23 €		101 704,00 €		
Investissement	Déficit	-348 423,91 €	Excédent	93 704,00 €		
Résultat global d'investissement			Déficit	-254 719,91 €		

Excédent en tenant compte des restes à réaliser	161 904,16 €
---	--------------

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des conseillers votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé.

Dossier n°2-2: Compte administratif 2013 – Budget principal de la Communaute de Communes du Pays de Valençay

Délibération n° 2014/59

Le vice-Président délégué aux finances présente le compte administratif 2013 du budget principal de Communauté de Communes du Pays de Valençay.

	FONCTIONNEMENT (présentation simplifiée)					
	<u>Depenses</u>					
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%		
011	Charges à caractère général	1 128 025,67 €	911 997,88 €	29,7%		
012	Charges de personnel et frais assimilés	459 000,00 €	454 535,47 €	14,8%		
014	Atténuations de produits	815 000,00 €	750 288,00 €	24,5%		
022	Dépenses imprévues	40 000,00 €	- €			
023	Virement à la section d'investissement	177 300,00 €	- €			
042	Opérations de transfert entre sections	479 000,00 €	512 625,12 €	16,7%		
65	Autres charges de gestion courante	258 000,00 €	240 801,01 €	7,9%		
66	Charges financières	31 000,00 €	29 763,49 €	1%		
67	Charges exceptionnelles	169 000,00 €	165 157,12 €	5,4%		
	TOTAL	3 556 325,67 €	3 065 168,09 €	100%		

	<u>Recettes</u>					
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%		
002	Résultat de fonctionnement reporté	112 125,67 €	112 125,67 €	3,3%		
013	Atténuations de charges	200 000,00 €	208 821,19 €	6,1%		
042	Opérations d'ordre entre sections	113 000,00 €	170 230,68 €	4,9%		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	113 000,00 €	108 374,51 €	3,2%		
73	Impôts et taxes	1 909 000,00 €	1 747 304,69 €	50,7%		
74	Dotations, subventions et participations	964 200,00 €	920 371,53 €	26,7%		
75	Autres produits de gestion courante	145 000,00 €	170 141,66 €	4,9%		
77	Produits exceptionnels	- €	6 107,96 €	0,2%		
	TOTAL	3 556 325,67 €	3 443 477,89 €	100%		

	INVESTISSEMENT (présentation simplifiée)						
	<u>Depenses</u>						
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	RAR			
020	Dépenses imprévues	44 000,00 €	- €	- €			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 000,00 €	170 230,68 €	- €			
041	Opérations patrimoniales	- €	19 441,55 €	- €			
16	Emprunts et dettes assimilées	171 000,00 €	168 983,16 €	- €			
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	5 087,78 €	- €			
21	Immobilisations corporelles	90 000,00 €	2 334,97 €	6 000,00 €			
23	Immobilisations en cours	1 089 383,00 €	496 522,98 €	394 628,00 €			
	TOTAL	1 536 383,00 €	862 601,12 €	400 628,00 €			

	<u>RECETTES</u>						
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	RAR			
001	Solde d'exécution reporté	220 728,93 €	220 728,93 €	- €			
021	Virement section de fonctionnement	177 300,00 €	- €	- €			
024	Produits de cessions d'immobilisations	6 000,00€	- €	- €			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00 €	488 700 , 65 €	- €			
041	Opérations patrimoniales	- €	43 366,02 €	- €			
10	Dotations, fonds divers et réserves	318 227,07 €	226 364,41 €	88 464,00 €			
13	Subventions d'investissement	314 127,00 €	143 398,64 €	158 300,00 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 128,16 €	- €			
	TOTAL	1 536 383,00 €	1 123 686,81 €	246 764,00 €			

Excédent	261 085,69 €	
1	-153 864,00 €	
E	107 221,69 €	

SYNTHESE						
Libellé	Réalis	Restes à réaliser				
F – Dépenses		3 065 168,09 €				
F – Recettes		3 443 477,89 €				
Fonctionnement	Excédent	378 309,80 €				
I – Dépenses		862 601,12 €		400 628,00 €		
I – Recettes 1 123 686,81 €				246 764,00 €		
Investissement	Excédent	261 085,69 €	Déficit	-153 864,00 €		
Résultat global d'investissement			Excédent	107 221,69 €		

|--|

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des conseillers votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Valençay.

DOSSIER N°2-3: COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE « LOGEMENTS SOCIAUX » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ECUEILLE

Délibération n° 2014/60

Le vice-Président délégué aux finances présente le compte administratif 2013 du budget annexe « logements sociaux » de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé.

	FONCTIONNEMENT (présentation simplifiée)						
	<u>Depenses</u>						
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%			
011	Charges à caractère général	22 849,14 €	14 321,61 €	58,4%			
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €				
014	Atténuations de produits	70 890,86 €	- €				
022	Dépenses imprévues	- €	5 455,50 €	22,3%			
023	Virement à la section d'investissement	100,00€	- €				
65	Autres charges de gestion courante	4 735,00 €	4 734,93 €	19,3%			
66	Charges financières	100,00 €	- €				
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	- €	_			
	TOTAL	98 675,00 €	24 512,04 €	100%			

	<u>Recettes</u>						
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	0/0			
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	295,50€	0,3%			
75	Autres produits de gestion courante	14 500,00 €	16 389,35 €	18,1%			
77	Produits exceptionnels	84 175,00 €	74 160,00 €	81,6%			
	TOTAL	98 675,00 €	90 844,85 €	100%			

	Excédent de fonctionnement						
	INVESTISSEMENT (présentation simplifiée)						
	<u>Depenses</u>						
N°	N° Chapitre Prévu Réalisé RAR						
001	Solde d'exécution reporté	45 598,53 €	45 5	98,53€	-	€	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	2	95,50€	-	€	
041	Opérations patrimoniales	6 000,00 €		- €	-	€	
16	Emprunts et dettes assimilées	17 302,47 €	17 3	601,83€	-	€	
20	Immobilisations incorporelles	4 915,00 €		- €	-	€	
21	Immobilisations corporelles	1 085,00 €	1 0	84,17€	-	€	
23	Immobilisations en cours	36 864,00 €	36 8	64,00€	-	€	
	TOTAL	111 765,00 €	101 1	44,03 €	0,0	€ 00	

<u>Recettes</u>						
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	RAR		
021	Virement section de fonctionnement	70 890,86 €	- €	- €		
024	Produits de cessions d'immobilisations	5 500,00 €	- €	- €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	5 455,50 €	- €		
041	Opérations patrimoniales	6 000,00 €	- €	- €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 374,14 €	29 374,14 €	- €		
	TOTAL	111 765,00 €	34 829,64 €	0,00 €		

	-66 314,39 €	Déficit	
0,00 €	RAR		
-66 314,39 €	Déficit global		

SYNTHESE						
Libellé	Réalisé	en 2013	Restes à	réaliser		
F – Dépenses		24 512,04 €				
F – Recettes		90 844,85 €				
Fonctionnement	Excédent	66 332,81 €				
I – Dépenses		101 144,03 €		0,00€		
I – Recettes 34 829,64 €				0,00€		
Investissement Déficit -66 314,39 €				0,00 €		
Résultat global d'investissement			Déficit	-66 314,39 €		

Excédent en tenant compte des restes à réaliser	18,42 €
---	---------

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des conseillers votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2013 du budget annexe « logements sociaux » de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé.

DOSSIER N°2-4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE « LOGEMENTS SOCIAUX » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALENÇAY Délibération n° 2014/61

Le vice-Président délégué aux finances présente le compte administratif 2013 du budget annexe « logements sociaux » de la Communauté de Communes du Pays de Valençay.

	FONCTIONNEMENT (présentation simplifiée)					
	<u>Depenses</u>					
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%		
011	Charges à caractère général	24 364,34 €	15 607,96 €	49,3%		
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €	- €			
023	Virement à la section d'investissement	65 776,14 €	- €			
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	- €			
66	Charges financières	18 000,00 €	16 065,14 €	50,7%		
	TOTAL 112 140,48 € 31 673,10 € 100%					

<u>Recettes</u>				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	0/0
002	Résultat de fonctionnement reporté	39 140,48 €	39 140,48 €	33,9%
75	Autres produits de gestion courante	48 000,00 €	51 401,44 €	44,5%
77	Produits exceptionnels	25 000,00 €	25 000,00 €	21,6%
	TOTAL	112 140,48 €	115 541,92 €	100%
	Excédent de fonctionnement		83 868,82 €	

	INVESTISSEMENT (présentation simplifiée)				
	<u>Depenses</u>				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	RAR	
001	Solde d'exécution reporté	76 143,14 €	76 143,14 €	- €	
020	Dépenses imprévues	5 000,00 €	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	19 000,00 €	16 922,88 €	- €	
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	- €	- €	
23	Immobilisations en cours	195 633,00 €	157 139,68 €	38 493,00 €	
	TOTAL 296 776,14 € 250 205,70 € 38 493,00 €				

	<u>Recettes</u>				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	RAR	
021	Virement section de fonctionnement	65 776,14 €	- €	- €	
13	Subventions d'investissement	126 000,00 €	80 784,54 €	35 500,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	105 000,00 €	104 000,00 €	- €	
	TOTAL	296 776,14 €	184 784,54 €	35 500,00 €	

	-65 421,16 €	Déficit
-2 993,00 €	Déficit en RAR	Ι
-68 414,16 €	Déficit global	

SYNTHESE					
Libellé	Réalisé	e en 2013	Restes à réaliser		
F – Dépenses		31 673,10 €			
F – Recettes		115 541,92 €			
Fonctionnement	Excédent	83 868,82 €			
I – Dépenses		250 205,70 €		38 493,00 €	
I – Recettes		184 784,54 €		35 500,00 €	
Investissement	Déficit	-65 421,16 €	Déficit	-2 993,00 €	
Résultat global d'investissement		Déficit	-68 414,16 €		

xcédent en tenant compte des restes à réaliser	15 454,66 €
--	-------------

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des conseillers votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2013 du budget annexe « logements sociaux » de la Communauté de Communes du Pays de Valençay.

Dossier n°2-5 : Compte administratif 2013 – Budget annexe « abattoir » de la Communaute de Communes du Pays de Valençay

Délibération n° 2014/62

Le vice-Président délégué aux finances présente le compte administratif 2013 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes du Pays de Valençay.

FONCTIONNEMENT (présentation simplifiée)				
<u>Depenses</u>				
Chapitre	Prévu	Réalisé		
Charges de gestion générale	129 573,77 €	129 011,40 €		
Charges de personnel	153 500,00 €	153 493,47 €		
Virement en section d'investissement	43 500,00 €	- €		
Autres charges de gestion courante	15 500,00 €	424,49 €		
Intérêts des emprunts	3 000,00 €	- €		
Charges exceptionnelles	12 000,00 €	10 297,86 €		
Dotations aux amortissements	53 500,00 €	51 586,54 €		
TOTAL	410 573,77 €	344 813,76 €		

<u>Recettes</u>			
Chapitre	Prévu	Réalisé	
Excédent reporté	58 573,77 €	58 573,77 €	
Remboursement sur rémunérations	- €	419,43 €	
Vente de produits et prestations de service	297 000,00 €	310 852,11 €	
Subventions	40 000,00 €	40 000,00 €	
Amortissements des subventions	15 000,00 €	13 716,50 €	
TOTAL	410 573,77 €	423 561,81 €	

INVESTISSEMENT (présentation simplifiée)					
<u>Depenses</u>					
Chapitre Prévu Réalisé RAR					
Déficit reporté	38 207,89 €	38 207,89 €	- €		
Capital des emprunts	52 000,00 €	50 938,74 €	- €		
Acquisition de matériel et outillage	18 300,00 €	11 004,00 €	7 296,00 €		
Travaux	591 248,00 €	20 590,35 €	570 657,00 €		
Amortissements des subventions	15 000,00 €	13 716,50 €	- €		
TOTAL	714 755,89 €	134 457,48 €	577 953,00 €		

<u>Recettes</u>				
Chapitre	Prévu	Réalisé	RAR	
Virement section de fonctionnement	43 500,00 €	- €	- €	
Affectation du résultat	20 755,89 €	20 755,89 €	- €	
Subvention Région	213 000,00 €	- €	213 000,00 €	
Emprunt	384 000,00 €	- €	384 000,00 €	
Amortissements	53 500,00 €	51 586,54 €	- €	
TOTAL	714 755,89 €	72 342,43 €	597 000,00 €	

	-62 115,05 €	Déficit
19 047,00 €	édent en RAR	Exc
-43 068,05 €	nvestissement	Déficit global en i

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des conseillers votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2013 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes du Pays de Valençay.

DOSSIER N° 2-6: COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALENÇAY

Délibération n° 2014/63

Le vice-Président délégué aux finances présente le compte administratif 2013 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes du Pays de Valençay.

FONCTIONNEMENT (présentation simplifiée)				
<u>Depenses</u>				
Chapitre	Prévu	Réalisé		
Charges de gestion générale	14 920,56 €	2 496,18 €		
Virement à la section d'investissement	100 000,00 €	- €		
Autres charges de gestion courante 3 000,00 € -				
TOTAL	117 920,56 €	2 496,18 €		

RECETTES		
Chapitre	Prévu	Réalisé
Résultat de fonctionnement reporté	17 920,56 €	17 920,56 €
Produits exceptionnels	- €	20,00€
Subventions exceptionnelles	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	117 920,56 €	117 940,56 €

Excédent de fonctionnement	115 444,38 €
Excédent de fonctionnement	115 444,38

INVESTISSEMENT (présentation simplifiée)						
<u>De</u> r	<u>Depenses</u>					
Chapitre Prévu Réalisé RAR						
Solde d'exécution reporté	31 957,50 €	31 957,50 €	- €			
Acquisition de terrain ZA de Vicq-sur-Nahon	100 000,00 €	88 059,49 €	- €			
Signalisation des ZA et travaux divers 45 000,00 € 1 948,39 € 24 051,00 €						
TOTAL 176 957,50 € 121 965,38 € 24 051,00 €						

RECETTES						
Chapitre Prévu Réalisé RAR						
FCTVA	- €	358,24 €	- €			
Virement section de fonctionnement	100 000,00 €	- €	- €			
Excédent de fonctionnement capitalisé	76 957,50 €	76 957 , 50 €	- €			
TOTAL	176 957,50 €	77 315,74 €	0,00€			

Déficit	-44 649,64 €	
Γ	Déficit en RAR	-24 051,00 €
Déficit global en investissement		-68 700,64 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des conseillers votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2013 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes du Pays de Valençay.

Le Président revient en séance et en reprend la Présidence.

DOSSIER N° 2-7: COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE « LOGEMENTS SOCIAUX » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ECUEILLE

Délibération n° 2014/64

Le Président procède à la présentation du compte de gestion 2013 dressé par le Receveur en ce qui concerne les budgets principal et annexe « logements sociaux » de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé.

Il saisit l'occasion pour remercier M. Sylvain COLAS de sa présence.

Vu la présentation et l'approbation du compte administratif 2013 des budgets principal et annexe de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé,

Vu la présentation détaillée du compte de gestion 2013 des budgets principal et annexe par le Receveur,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont régulières et justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil communautaire déclare que les comptes de gestion 2013 dressés par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part (budgets principal et annexe « logements sociaux ») et approuve les comptes de gestion 2013 dressés par le Receveur.

DOSSIER N° 2-8: COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES (« LOGEMENTS SOCIAUX », « ABATTOIR » ET « AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ») DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALENÇAY Délibération n° 2014/65

Vu la présentation et l'approbation du compte administratif 2013 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes du Pays de Valençay,

Vu la présentation détaillée du compte de gestion 2013 du budget principal et des budgets annexes par le Receveur,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont régulières et justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil communautaire déclare que les comptes de gestion 2013 dressés par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part (budget principal et budgets annexes « logements sociaux », « abattoir » et « aménagement des zones d'activités ») et approuve les comptes de gestion 2013 dressés par le Receveur.

DOSSIER N°3-1: AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGET PRINCIPAL Délibération n° 2014/66

Le Président propose d'affecter les résultats 2013 des budgets principaux comme suit :

	Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé	Communauté de Communes du Pays de Valençay	Communauté de Communes Ecueillé – Valençay
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	416 624,07 €	378 309,80 €	794 933,87 €
Résultat d'investissement au 31 décembre 2013	-254 719,91 €	107 221,69 €	-147 498,22 €
Affectation à l'article 1068 du budget 2014	254 719,91 €	0,00 €	147 498,22 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2014	161 904,16 €	378 309,80 €	647 435,65 €

ainsi que les résultats 2013 des budgets annexes « logements sociaux » comme suit :

	Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé	Communauté de Communes du Pays de Valençay	Communauté de Communes Ecueillé – Valençay
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	66 332,81 €	83 868,82 €	150 201,63 €
Résultat d'investissement au 31 décembre 2013	-66 314,39 €	-68 414,16 €	-134 728,55 €
Affectation à l'article 1068 du budget 2014	-66 314,39 €	-68 414,16 €	-134 728,55 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2014	18,42 €	15 454,66 €	15 473,08 €

En synthèse, le Président propose une reprise des résultats (budgets principaux et budgets annexes « logements sociaux ») pour le budget principal de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay de la manière suivante :

	Budget principal	Budget « logements sociaux »	Montant à reprendre pour 2014
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	794 933 , 87 €	150 201,63 €	945 135,50 €
Résultat d'investissement au 31 décembre 2013	-147 498,22 €	-134 728,55 €	-282 226,77 €
Affectation à l'article 1068 du budget 2014	147 498,22 €	134 728,55 €	282 226,77 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2014	647 435,65 €	15 473,08 €	662 908,73 €

Vu l'approbation des comptes administratifs et de gestion des budgets principaux et annexes « logements sociaux » 2013 de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé et de la Communauté de Communes du Pays de Valençay, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2013 des budgets principaux et annexes « logements sociaux » de deux Communautés de Communes tels que proposés par le Président.

DOSSIER N°3-2: AFFECTATION DU RESULTAT 2013 – BUDGET ANNEXE « ABATTOIR » Délibération n° 2014/67

Le Président propose d'affecter le résultat 2013 du budget annexe « abattoir » comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	78 748,05 €
Résultat d'investissement au 31 décembre 2013	-43 068,05 €
	42.0<0.05.0
Affectation à l'article 1068 du budget 2014	43 068,05 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2014	35 680,00 €

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget annexe « abattoir » 2013, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2013 du budget annexe « abattoir » tel que proposé par le Président.

Dossier n°3-3: Affectation du resultat 2013 – Budget annexe « amenagement des zones d'activites »

Délibération n° 2014/68

Le Président propose d'affecter le résultat 2013 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	115 444,38 €
Résultat d'investissement au 31 décembre 2013	-68 700,64 €
Affectation à l'article 1068 du budget 2014	68 700,64 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2014	46 743,74 €

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2013, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2013 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » tel que proposé par le Président.

DOSSIER N°4-1: BUDGET PRINCIPAL 2014

Délibération n° 2014/69

Le Président présente aux délégués le projet de budget principal 2014 suivant :

	FONCTIONNEMENT (présentation simplifiée)							
	<u>Depenses</u>							
		Communauté du Pays d' Communauté du Pays de	Ecueillé et de Communes	Communauté Communes Ec – Valençay	ueillé			
N°	Chapitre	Prévu 2013	Réalisé 2013	Prévu 2014	%			
011	Charges à caractère général	1 730 168,15 €	1 488 647,89 €	1 716 729,73 €	33,9%			
012	Charges de personnel et frais assimilés	556 362,00 €	548 477,98 €	598 000,00 €	11,8%			
014	Atténuations de produits	1 136 375,00 €	1 071 662,56 €	1 081 000,00€	21,3%			
022	Dépenses imprévues	42 500,00 €	0,00€	83 000,00 €	1,6%			
023	Virement à la section d'investissement	684 034,00 €	0,00€	471 179,00 €	9,3%			
042	Opérations de transfert entre sections	479 000,00 €	518 080,62 €	475 000,00 €	9,4%			
65	Autres charges de gestion courante	400 925,00 €	364 146,11 €	370 000,00 €	7,3%			
66	Charges financières	67 160,00 €	63 288,00 €	54 000,00 €	1,1%			
67	Charges exceptionnelles	169 300,00 €	165 157,12 €	223 000,00 €	4,4%			
	TOTAL	5 265 824,15 €	4 219 460,28 €	5 071 908,73 €	100%			

<u>Recettes</u>						
N°	Chapitre	Prévu 2013	Réalisé 2013	Prévu 2014	%	
002	Résultat de fonctionnement reporté	417 246,96 €	417 246,96 €	662 908,73 €	13,1%	
013	Atténuations de charges	235 500,00 €	254 695,08 €	255 000,00 €	5%	
042	Opérations d'ordre entre sections	113 000,00 €	170 526,18 €	115 000,00 €	2,3%	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	136 000,00 €	127 881,13 €	134 000,00 €	2,6%	
73	Impôts et taxes	2 715 672,00 €	2 551 889,69 €	2 567 000,00 €	50,6%	
74	Dotations, subventions et participations	1 327 008,00 €	1 292 528,56 €	1 125 000,00 €	22,2%	
75	Autres produits de gestion courante	212 023,00 €	244 401,45 €	213 000,00 €	4,2%	
77	Produits exceptionnels	109 374,19 €	105 426,73 €	0,00€	0%	
	TOTAL	5 265 824,15 €	5 164 595,78 €	5 071 908,73 €	100%	

SYNTHESE DE LA SECTION INVESTISSEMENT							
		<u>Depenses</u>			RECETTES		
TOTAL	RAR	Proposition	Total	RAR	Proposition	Total	
GENERAL	447 121,00 €	1 387 852,77 €	1 834 973,77 €	383 968,00 €	1 451 005,77 €	1 834 973,77 €	

(Pour la présentation plus détaillée mais simplifiée de la section d'investissement, voir pages suivantes)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget principal 2014 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

Suite à l'interrogation du Président sur les modalités d'imputation de la DETR, M. Sylvain COLAS explique que cette imputation est fonction de l'objet du projet soutenu : s'il s'agit d'investissement, la DETR sera imputée en investissement ; si la DETR finance un projet en fonctionnement, elle sera imputée en fonctionnement.

INVESTISSEMENT (présentation par programme)

REPORTS DE 2013

<u>Depenses</u>				RECETTES			
Libellé	RAR	Proposition	Total	Objet	RAR	Proposition	Total
D	26 721,00 €	-26 721,00 €		Subvention FAR	34 500,00 €		34 500,00 €
Programme voirie 2013 (CCPV)				DETR		40 000,00 €	40 000,00 €
Aménagement Cœur de Village à Vicq-	128 458,00 €		128 458,00 €	FC TVA	41 964,00 €		41 964,00 €
sur-Nahon				Subvention Région	43 800,00 €		43 800,00 €
Aménagement du Musée de	239 449,00 €		239 449,00 €	FC TVA	38 000,00 €		38 000,00 €
l'Automobile				Subvention Région	80 000,00€		80 000,00 €
Acquisition de bennes déchetterie de Valençay	3 000,00 €		3 000,00 €				
Fournitures bacs et conteneurs (CCPV)	3 000,00 €		3 000,00 €				
Travaux logements sociaux à Faverolles	38 493,00 €		38 493,00 €	Subvention PLUS	3 000,00 €		3 000,00 €
Travaux logements sociaux a Faverones				Subvention Etat	32 500,00 €		32 500,00 €
A (14 f 14	8 000,00 €		8 000,00€	FC TVA	14 300,00 €		14 300,00 €
Aménagement plateforme déchetterie Heugnes				Subvention Département	2 772,00 €		2 772,00 €
Treagnes				DETR	33 883,00 €		33 883,00 €
Espace Public Numérique				FC TVA	6 000,00 €		6 000,00 €
Borne campings-cars à Valençay				FC TVA	2 500,00 €		2 500,00 €
				FC TVA	26 763,00 €		26 763,00 €
Voirie lotissement la Torlière à Ecueillé				Subvention département	991,00€		991,00€
				DETR	5 812,00 €		5 812,00 €
Voirie lotissement le Bourg à Pellevoisin				FC TVA	10 789,00 €		10 789,00 €
Travaux de voies et réseaux divers (CCPE)				Subvention Département	6 394,00 €	4 600,00 €	10 994,00 €
Sous-total	447 121,00 €	-26 721,00 €	420 400,00 €	Sous-total	383 968,00 €	44 600,00 €	428 568,00 €

INVESTISSEMENT (présentation par programme) – suite						
NOUVELLES OPERATIONS						
<u>Depenses</u>	<u>RECETTES</u>					
EPN Acquisition tables et chaises	12 000,00 €					
EPN Versement cautions	2 000,00 €	Remboursement cautions	2 000,00 €			
EPN Travaux sur bâtiment (climatisation)	30 000,00 €					
Acquisition matériel informatique secrétariat	2 000,00 €					
Acquisition véhicule	12 000,00 €					
Atelier de transport à La Vernelle		Vente du bâtiment	80 000,00 €			
Immeuble Pécourt à Heugnes		Vente du bâtiment	20 000,00 €			
Remboursement FDADI atelier RIOLAND de Vicq-sur-Nahon	3 000,00 €					
Programme voirie 2014	440 000,00 €	Subvention FAR	59 000,00 €			
Travaux ouvrages d'art	150 000,00 €					
Provisions pour ouvrages d'art	20 000,00 €					
Acquisition terrain déchetterie de Valençay	50 000,00 €					
Etude préalable travaux d'agrandissement déchetterie de Valençay	50 000,00 €	FC TVA	8 000,00 €			
Acquisition bennes à capot déchetterie de Valençay	6 000,00 €	FC TVA	2 000,00 €			
Travaux aménagement aires de jeux gymnase de Valençay	15 000,00 €	FC TVA	2 500,00 €			
Travaux mise aux normes médiathèque d'Ecueillé	15 000,00 €	FC TVA	2 500,00 €			
Aménagement points d'apport volontaires à Valençay	12 000,00 €	FC TVA	2 000,00 €			
Sous-total	819 000,00 €	Sous-total	178 000,00 €			

OPERATIONS NON AFFECTEES						
<u>Depenses</u>	<u>RECETTES</u>					
Remboursement capital des emprunts	187 000,00 €	Virement section de fonctionnement	471 179,00 €			
Reprise du déficit reporté 2013	219 073,77 €	Affectation résultat 2013	282 226,77 €			
Amortissements des subventions	118 000,00 €	Amortissements des immobilisations	475 000,00 €			
Travaux divers sur bâtiments	11 500,00 €					
Dépenses imprévues	60 000,00 €					
Sous-total	595 573,77 €	Sous-total	1 228 405,77 €			

Le Président présente aux délégués le projet de budget annexe « abattoir » 2014 suivant :

FONCTIONNEMENT (présentation simplifiée)					
<u>De</u> p	ENSES				
Chapitre	Prévu 2013	Réalisé 2013	Prévu 2014		
Charges de gestion générale	129 573,77 €	129 011,40 €	139 680,00 €		
Charges de personnel	153 500,00 €	153 493,47 €	174 500,00 €		
Virement en section d'investissement	43 500,00 €		25 000,00 €		
Autres charges de gestion courante	15 500,00 €	424,49 €	15 500,00 €		
Intérêts des emprunts	12 000,00 €	10 297,86 €	9 500,00 €		
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	0,00€	3 500,00 €		
Amortissements des biens	53 500,00 €	51 586,54 €	53 000,00 €		
TOTAL	410 573,77 €	344 813,76 €	420 680,00 €		
REC	<u>ETTES</u>				
Excédent reporté	58 573,77 €	58 573,77 €	35 680,00 €		
Remboursement sur rémunérations		419,43 €			
Vente de produits et prestations de services	297 000,00 €	310 852,11 €	320 000,00 €		
Subventions	40 000,00 €	40 000,00 €	50 000,00 €		
Amortissements des subventions	15 000,00 €	13 716,50 €	15 000,00 €		
TOTAL	410 573,77 €	423 561,81 €	420 680,00 €		

INVESTISSEMENT (présentation simplifiée)					
	<u>DEPENSES</u>				
Chapitre	RAR 2013	Proposition 2014	Total 2014		
Déficit reporté		62 115,05 €	62 115,05 €		
Capital des emprunts		53 000,00 €	53 000,00 €		
Acquisition de matériel et outillage	7 296,00 €	10 000,00 €	17 296,00 €		
Travaux de bâtiments	38 222,00 €		38 222,00 €		
Construction d'un atelier de découpe	532 435,00 €		532 435,00 €		
Amortissements des subventions		15 000,00 €	15 000,00 €		
TOTAL	577 953,00 €	140 115,05 €	718 068,05 €		
	RECETTES				
Affectation du résultat		43 068,05 €	43 068,05 €		
Virement section de fonctionnement		25 000,00 €	25 000,00 €		
Emprunts	65 000,00 €		65 000,00 €		
Subventions atelier de découpe	213 000,00 €		213 000,00 €		
Emprunt atelier de découpe	319 000,00 €		319 000,00 €		
Amortissements des biens		53 000,00 €	53 000,00 €		
TOTAL	597 000,00 €	121 068,05 €	718 068,05 €		

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe « abattoir » 2014 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

Dossier n°4-3 : Budget annexe « amenagement des zones d'activites » 2014 Délibération n° 2014/71

Le Président présente aux délégués le projet de budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2014 suivant :

FONCTIONNEMENT (présentation simplifiée)						
<u>Depenses</u>						
Chapitre	Prévu 2013	Réalisé 2013	Prévu 2014			
Charges de gestion générale	14 920,56 €	2 496,18 €	32 425,74 €			
Virement en section d'investissement	100 000,00 €		180 318,00 €			
Autres charges de gestion courante	3 000,00 €		3 000,00 €			
Dépenses imprévues			1 000,00 €			
TOTAL	117 920,56 €	2 496,18 €	216 743,74 €			
REC	<u>ETTES</u>					
Excédent reporté	17 920,56 €	17 920,56 €	46 743,74 €			
Produits exceptionnels		20,00 €				
Subventions	100 000,00 €	100 000,00 €	170 000,00 €			
TOTAL	117 920,56 €	117 940,56 €	216 743,74 €			

INVESTISSEMENT (présentation simplifiée)					
<u>Depenses</u>					
Chapitre	RAR 2013	Proposition 2014	Total 2014		
Déficit reporté		44 649,64 €	44 649,64 €		
Acquisition terrains ZA de Pellevoisin		38 318,00 €	38 318,00 €		
Acquisition terrains et travaux d'aménagement ZA de Vicq-sur-Nahon		110 000,00 €	110 000,00 €		
Travaux d'aménagement (signalisation)	24 051,00 €	30 000,00 €	54 051,00 €		
Dépenses imprévues		2 000,00 €	2 000,00 €		
TOTAL	24 051,00 €	174 967,64 €	249 018,64 €		

RECETTES					
Affectation du résultat		68 700,64 €	68 700,64 €		
Virement section de fonctionnement		180 318,00 €	180 318,00 €		
TOTAL	0,00 €	249 018,64 €	249 018,64 €		

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2014 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

FISCALITE

Dossier n°5: Taxe d'enlevement des ordures menageres 2014

Délibération n° 2014/72

Le 1^{er} octobre 2002, la Communauté de Communes du Pays de Valençay avait institué un zonage permettant de moduler la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur son territoire :

- Zone 1 : Communauté de Communes du Pays de Valençay sauf Vicq-sur-Nahon
- Zone 2 : commune de Vicq-sur-Nahon

Ce zonage avait pour but de prendre en compte la gratuité de la collecte des ordures ménagères et de leur enfouissement pour les habitants de Vicq-sur-Nahon, en raison de l'implantation d'un centre d'enfouissement technique sur la commune, désormais en sommeil.

En outre, avant la fusion, la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé possédait son propre taux, à 18,50%.

Le Président propose de reconduire, pour 2014, les taux tels qu'ils s'appliquaient en 2013 sur les trois zones, à savoir :

- Zone 1 : Canton de Valençay sauf Vicq-sur-Nahon : 14%
- Zone 2 : commune de Vicq-sur-Nahon : 6,25%
- Zone 3 : Canton d'Ecueillé : 18,50%

Pour information, le produit global attendu est estimé à 1 154 235 € soit un supplément de 14 647 € par rapport à 2013.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicables en 2014 tels que présentés précédemment, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président précise que ce sujet devra être retravaillé ultérieurement afin de procéder à un lissage des taux dans le temps.

M. Alain REUILLON complète ces propos en ajoutant que les marchés actuellement en cours pour le canton de Valençay se termineront le 31 juillet 2014, et qu'il faudra attendre le 1^{er} janvier 2016 pour que ceux des deux cantons soient fusionnés.

Dossier n°6: Taxe d'habitation, taxes foncieres et cotisation fonciere des entreprises 2014

Délibération n° 2014/73

Le Président propose de voter les taux des taxes et cotisations tels que proposés par la DGFIP, à savoir :

- <u>Taxe d'habitation</u>: 7,54% (produit attendu: 755 056 €)
- <u>Taxe foncière sur les propriétés bâties</u> : 0,00%
- <u>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</u> : 1,96% (produit attendu : 27 832 €)
- Cotisation foncière des entreprises : 22,00% (produit attendu : 240 746 €)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux des taxes tels que présentés précédemment et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

A titre d'information, le Président indique que la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2014 est de 1,7% par rapport à 2013, mais que cette tendance va se confirmer, voire s'accentuer.

BUDGET - FINANCES

DOSSIER N°7: ATTRIBUTION DE COMPENSATION NEGATIVE POUR LA COMMUNE DE VICQ-SUR-NAHON AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Délibération n° 2014/74

Dans le cadre de la répartition du produit de la fiscalité professionnelle entre les communes membres, le Président explique que, conformément au Code Général des Impôts, et principalement à l'article 1609 nonies C, le montant de la dotation de compensation peut être rectifié par délibération concordante de la Communauté de Communes et de la commune concernée.

D'un commun accord entre la Communauté de Communes et la commune de Vicq-sur-Nahon, il sera procédé à la rectification du montant de la dotation initialement prévue à hauteur de 59 167 €, la commune de Vicq-sur-Nahon versant une dotation de compensation négative selon les modalités suivantes :

- Pour l'année 2014, le montant de la dotation de compensation négative sera de 59 167 €, sauf nouvelle délibération modificative.
- Pour l'année 2015, le montant prévisionnel de la dotation de compensation négative sera validé par une nouvelle délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'accord entre la commune de Vicq-sur-Nahon et la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de la dotation de compensation négative de Vicq-sur-Nahon à 59 167 € pour l'année 2014 et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DOSSIER N°8: DEMANDES DE SUBVENTION D'ORGANISMES DIVERS

Supprimé de l'ordre du jour.

FISCALITE

Dossier n°9: Exonerations et abattements des cotisations pour certaines categories professionnelles

Délibération n° 2014/75

L'article 1464 D du Code Général des Impôts permet d'exonérer de cotisation foncière, durant une période ne pouvant être inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, les médecins et auxiliaires médicaux qui s'établissent dans une commune située en zone de revitalisation rurale (soit l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes).

Au regard de la couverture sanitaire actuelle du territoire et des perspectives d'installations des professionnels de santé à moyen terme, en vue de leur départ à la retraite, il convient de faciliter l'installation de nouveaux praticiens en exonérant les médecins et auxiliaires médicaux des cotisations foncières durant une période de cinq ans.

Le Président rappelle que ce classement en ZRR est important pour le territoire et ne devrait pas être remis en cause. En outre que maintenir les professionnels de santé sur le territoire est un problème. Les gestes faits dans leur direction pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles ne sont pas suffisants.

M. Patrick MALET déplore le départ du médecin (espagnol) de Villentrois qui quitte sa commune pour celle d'Ardentes, certains professionnels de santé ayant délibérément cherché à lui faire une publicité négative. Il rappelle que la venue de ce médecin a coûté 10 000 € à la commune. Actuellement, beaucoup de personnes âgées ne savent pas vers qui se tourner, les médecins en place étant déjà largement débordés. Il indique que M. Jean-Charles GUILLET est le seul qui ait véritablement soutenu le médecin de Villentrois.

M. Denis LOGIE s'interroge sur les motivations des professionnels de santé lorsqu'ils exercent de telles pressions sur un collègue.

M. Jean-Charles GUILLET approuve l'analyse de M. Patrick MALET et indique qu'il va être nécessaire d'être solidaires pour faire venir des professionnels, ce qui risque d'être impératif à très court terme.

Le Président adhère à ce point de vue et regrette cette situation.

M. Patrick MALET indique qu'il envisage d'adresser un courrier au conseil de l'ordre pour dénoncer ces pratiques et ce dénigrement systématique.

M. Philippe KOCHER rappelle qu'un autre phénomène est préoccupant : de nombreux territoires, euxmêmes déficitaires en professionnels de santé, se font une concurrence accrue pour attirer des médecins.

M. Alain REUILLON explique que la moyenne d'âge des médecins en place est élevée.

Le Président précise que le territoire peut tenir à ce régime encore trois ou quatre ans mais pas plus. Le Conseil Général de l'Indre a pris des dispositions favorables aux installations mais il lui a fallu batailler fortement pour n'obtenir qu'un seul contrat. Aujourd'hui, les jeunes veulent travailler en groupe. Il est aussi important de prendre en compte les conditions de vie, l'accueil des conjoints, des enfants, etc.

A titre d'exemple, il indique que la commune de Valençay a logé gratuitement deux stagiaires portugaises en médecine mais malgré les efforts de chacun, elles ont fini par partir.

Vu le classement de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay en zone de revitalisation rurale, Vu l'article 1464 D du Code Général des Impôts,

Considérant qu'il convient de faciliter l'installation de nouveaux praticiens,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'exonérer les médecins et auxiliaires médicaux de la cotisation foncière pour la part lui revenant, durant une période de cinq, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

PERSONNEL

Dossier n°10: Convention de mise a disposition d'un agent avec le Syndicat des Eaux de Valençay

Délibération n° 2014/76

Le Président informe le conseil communautaire qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent du secrétariat du Syndicat Intercommunal des Eaux de Valençay auprès de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay. En effet, la convention actuelle est arrivée à échéance

le 31 mars 2014. Il propose un renouvellement dans les mêmes conditions à savoir 60% du temps de travail actuel soit une durée hebdomadaire de 21 heures, pour une durée de 3 ans.

Vu l'accord de l'agent en date du 24 février 2014, le conseil communautaire accepte la mise à disposition d'un agent du secrétariat du Syndicat Intercommunal des Eaux de Valençay à hauteur de 60% du temps de travail, avec effet à compter du 1^{er} avril 2014 et pour une durée de 3 ans et autorise le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

M. Philippe KOCHER se demande s'il ne serait pas possible de demander aux secrétariats de mairie de mettre du temps à disposition de la Communauté.

M. Alain REUILLON explique qu'il faudrait en amont s'assurer que les secrétaires ont du temps pour cela.

Dossier n°11: Recrutement d'une secretaire en CUI – CAE

Délibération nº 2014/77

Suite à la fusion entre les Communautés de Communes du Pays d'Ecueillé et de Valençay, les deux personnels précédemment mis à disposition par la commune d'Ecueillé auprès de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, à raison d'un mi-temps, ne font désormais plus partie des effectifs.

Le Président propose de compenser ce temps de travail par le recrutement d'un agent à temps non complet, à hauteur de 24 heures par semaine, dans le cadre d'un CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} juillet 2014. L'Etat couvre 90% du coût de cet emploi sur les 20 premières heures.

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail correspondant.

Le Président rappelle que la commission afférente devra travailler sur la mutualisation entre les secrétaires de mairie et divers personnels communaux et ceux de la Communauté.

Mme Annick BROSSIER demande s'il ne faudrait pas recruter un comptable plutôt qu'une secrétaire, dans la mesure où c'est dans ce domaine qu'il y a le plus de travail.

Le Président répond qu'il est important de recruter une personne polyvalente, quitte à la former pour certaines missions.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le dispositif CUI-CAE mis en place par l'Etat et les nécessités du service administratif,

Le conseil communautaire décide de recruter un agent dans le cadre d'un CUI-CAE, pour une durée de 12 mois à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2014, de fixer la rémunération sur la base du SMIC horaire, et autorise le Président à signer le contrat de travail correspondant, les conventions afférentes et tout document relatif à ce dossier.

VOIRIE

Dossier N°12: Instruction des permissions de voirie

Le Président explique que jusqu'à présent, les arrêtés de voirie portant sur la voirie d'intérêt communautaire étaient instruits par les services de la DDT au niveau du pôle territorial de Valençay. Suite à la disparition de l'ATESAT entérinée par la loi de finances 2014, il revient à la Communauté de Communes de traiter seule ces dossiers.

Le Président indique qu'il en va de même en ce qui concerne les arrêtés qui concernent les communes. Au total, on peut estimer leur nombre entre 160 et 200 par an.

Il convient de réfléchir aux solutions à envisager pour satisfaire à ces exigences réglementaires.

Le Président explique qu'après examen de la situation, la masse de travail est estimée à près de 3 mois à temps plein, à raison de 2,5 heures de travail par arrêté en moyenne, hors visite de contrôle a posteriori. Or, il en va de sa responsabilité si un problème en terme de sécurité devait intervenir sur l'un des dossiers actuellement en souffrance à la Communauté. Une nouvelle fois, il y a transfert de charges sans transfert de fonds. Il a adressé un courrier au Préfet pour s'opposer à la fermeture anticipée du pôle territorial de Valençay (cf. courrier page suivante). Il a également évoqué ce sujet avec le Directeur Départemental des Finances Publiques, et n'hésitera pas à le faire avec le nouveau Directeur Départemental des Territoires.

Il indique en outre que le Conseil Général de l'Indre étudie actuellement la possibilité de remplacer l'Etat dans ces missions. En attendant, afin de trouver une solution, il propose que la personne actuellement affectée à la déchetterie de Valençay et au suivi du service de gestion des déchets intègre les services techniques et soit remplacée par un mi-temps pour la seule déchetterie. Cela permettra de libérer du temps pour le responsable technique qui pourra dès lors instruire les dossiers.

M. Denis LOGIE demande s'il ne serait pas possible de passer la secrétaire supplémentaire qui doit être recrutée à temps plein, au lieu d'un mi-temps.

Le Président répond qu'il s'agit d'une tâche technique, qui demande des connaissances et des compétences spécifiques.

Mme Mireille CHALOPIN considère que si la Communauté de Communes pallie systématiquement au désengagement de l'Etat, il s'agira d'un problème sans fin.

ABATTOIR

Dossier n°13: Delegation au President de la signature des contrats d'engagement

Délibération n° 2014/78

En vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, il est proposé de déléguer au Président la signature des contrats d'engagement à tonnage de l'abattoir.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 avril 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le contrat d'engagement type en application à l'abattoir de Valençay,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de déléguer au Président la signature des contrats d'engagement à tonnage pour l'abattoir de Valençay et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÉCUEILLÉ - VALENÇAY 4, rue de Talleyrand - BP 3 36600 VALENÇAY 20 02 54 00 32 38 - ■ 02 54 00 32 39

> Monsieur le Préfet PREFECTURE DE L'INDRE Place de la Victoire et des Alliés BP 583 36019 CHATEAUROUX CEDEX

Le 17 avril 2014.

Objet : Fermeture du pôle territorial de Valençay

Monsieur de Préfet,

Par courrier en date du 30 mai 2013, je vous faisais part de mes inquiétudes quant à la fermeture du pôle territorial de Valençay programmée pour le 31 décembre 2014. Aujourd'hui, de nouveaux indices indiquent que cette disparition sera anticipée dans le courant de l'année 2014.

C'est avec beaucoup d'amertume que je constate l'abandon par l'Etat de certains territoires parmi lesquels le nord du département. Ainsi, alors que le sud de l'Indre compte trois implantations de la DDT (une délégation et deux pôles territoriaux), pour une population totale d'à peine 80 000 habitants, le nord, qui représente à lui seul 33 000 habitants, n'en aura bientôt plus aucun. Déjà largement dépourvu en services et administrations (absence de sous-préfecture, d'agence Pôle Emploi, de tribunaux, des services d'inspection de l'Education Nationale et autres centres de formation), notre territoire est une nouvelle fois visé – et touché – par les stratégies draconiennes de désengagement des services de l'Etat.

Cette situation déplorable est le fruit de démarches actives pour démunir le pôle de Valençay de son personnel, preuve, s'il en est, qu'il s'agit bien d'une volonté appuyée et déterminée de supprimer toute ressource à notre territoire, désormais noyé dans la masse d'influence du pôle castelroussin.

De nombreuses communes vous ont communiqué leur mécontentement, en prenant chacune une délibération demandant l'abrogation de cette décision. Le résultat n'en est que plus désarmant puisqu'il n'est désormais plus question d'une fermeture en fin d'année mais en cours d'année.

Par la présente, je sollicite donc une nouvelle fois, et avec insistance, le réexamen de cette décision.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Claude DOUCET

Copies:

- Monsieur le Directeur Départemental de la DDT
- Mesdames et Messieurs les Maires des cantons de Châtillon-sur-Indre, d'Ecseillé, de Leuroux, de Saint-Christophe-en-Bazelle, de Valençay et Vatan
- Messieurs les Président de l'AMI et de l'AMRF

MUSEE DE L'AUTOMOBILE

Dossier n°14: Conventions tarifaires signées avec les différents partenaires du Musée

Délibération n° 2014/79

Dans le cadre de la promotion du Musée de l'Automobile, il convient de signer des conventions tarifaires avec les organismes suivants (valable un an reconductible tacitement) :

Parc & Château de Valençay	Vente de billet Pass Château/Musée : réduction d'1 € sur le prix d'entrée
Agence de Développement Touristique de l'Indre	
Office de Tourisme du Pays de Valençay	10% sur le prix d'entrée
Le Relais du Moulin	

Le Président rappelle que le Pass Château/Musée représente 10% des visites annuelles du Musée.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la mise en place des conventions tarifaires telles que présentées précédemment, et autorise le Président à signer les conventions afférentes et tout document relatif à ce dossier.

ENERGIES RENOUVELABLES

Dossier N°15: Adhesion a l'association VALMETHA

Délibération nº 2014/80

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes est sollicitée pour adhérer à l'association VALMETHA qui regroupe l'ensemble des personnes morales ou privées intéressées par ce dossier.

Le montant de l'adhésion est fixé à 480 € TTC.

Il convient de statuer sur ce sujet.

- M. William GUIMPIER indique que l'association Valmétha a été constituée au départ par un groupe d'agriculteurs membre de la CUMA de la Poussière. Une animatrice, Mme Aline BERT-LECLERC, travaille sur ce dossier, qui consiste à étudier la faisabilité de créer une ou plusieurs unités de méthanisation sur le territoire. Actuellement, l'étude en est au stade de la recherche du gisement. Pour une unité de méthanisation de 250 kW, 10 000 tonnes de déchets sont nécessaires.
- Le Président explique que se pose la question de la valorisation de la chaleur produite. Mais la Communauté de Communes a beaucoup d'intérêt dans ce projet car cela permettrait de mieux valoriser certains déchets.
- M. William GUIMPIER précise que la distance est un obstacle important. Il indique en outre que chaque agriculteur membre de Valmétha devra s'acquitter de cette adhésion. Le Président est M. Daniel RABIER, le trésorier, M. Anthony JANVIER et M. William GUIMPIER, le secrétaire.
- M. Gilles BRANCHOUX indique que le SDEI pourrait être un interlocuteur intéressant.
- M. William GUIMPIER ajoute qu'en mai, l'ADEME organise un colloque à Paris sur le sujet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'adhésion à l'association VALMETHA dont le montant est fixé à 480 € TTC, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

TOURISME

Dossier n°16 : Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay

Supprimé de l'ordre du jour.

DIVERS

DOSSIER N°17: ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET L'ASSOCIATION DES COMMUNAUTES DE FRANCE

Délibération n° 2014/81

Le Président propose que la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay adhère d'une part à l'Association des Maires de France, et d'autre part à l'Assemblée des Communautés de France, le montant de l'adhésion étant fixé respectivement à 0,0455 € par habitant (soit 543,45 €) et 0,105 € par habitant (soit 1 254,12 €).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion à l'Association des Maires de France et à l'Assemblée des Communautés de France, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°18: Convention d'occupation avec le Conseil General de l'Indre

Délibération n° 2014/82

Dans le cadre de l'amélioration de la couverture numérique de son territoire, la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé avait fait installer un relais supplémentaire sur l'une des antennes du Conseil Général, au lieu-dit La Défriche, parcelle cadastrée AI n°17, à Heugnes. Dans ce cadre, une convention d'occupation avait été signée moyennant un loyer annuel de 180 €. Il convient d'autoriser le Président à signer l'avenant de transfert de ladite convention à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 152-0001 du 1^{er} juin 2013 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays de Valençay et de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé,

Vu la convention d'occupation signée entre le Conseil Général de l'Indre et la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé en date du 19 septembre 2012,

Vu la proposition d'avenant du Conseil Général de l'Indre,

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature de l'avenant de transfert de ladite convention à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

INSTITUTION

Dossier N°20: Election des membres de la Commission Nationale d'Evaluation des Normes (CCEN)

La loi n°2013-921 du 17 octobre 2013 portant création d'un conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics prévoit l'installation de ce conseil concomitamment à la suppression de l'actuelle commission consultative d'évaluation des normes. Ce conseil national « pourra être consulté sur l'impact technique et financier pour les collectivités territoriales des projets de normes européennes, législatives ou réglementaires qui les concernent, mais aussi émettre des avis sur les normes réglementaires en vigueur présentant un bilan coûts-avantages jugé défavorable aux collectivités.

Composé en majorité d'élus (27 contre 9 représentants de l'Etat), le CCEN doit compter [...] dix conseillers municipaux et cinq conseillers communautaires titulaires et le même nombre de suppléants. »

L'Association des Maires de France a été saisie par le Ministre de l'Intérieur afin qu'elle transmette à ses services pour le 2 mai 2014 les listes de conseillers municipaux et de conseillers communautaires candidats aux fonctions de membres titulaires ou suppléants du CCEN.

Le Président demande s'il y a des candidats.

Aucun conseiller ne souhaite se porter candidat.

Dossier n°21 : Election d'un representant au conseil de surveillance du centre hospitalier de Valençay

Délibération n° 2014/83

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient d'élire un nouveau représentant de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Valençay.

Mme Josette DEBRAIS se porte candidate.

Vu l'article L. 6143-6 du Code de la Santé Publique,

Considérant la candidature unique de Mme Josette DEBRAIS,

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Mme Josette DEBRAIS représentante de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Valençay.

Le Président rappelle qu'avant la réforme de 2009 instaurant les conseils de surveillance, les élus participaient au vote du budget et avaient leur mot à dire quant aux décisions qui étaient prises. Désormais, leur rôle se borne à la convocation des membres. Le pouvoir délégataire appartient au Directeur de l'établissement, qui, en l'occurrence, est très performant.

M. Patrick MALET regrette que rien ne puisse être fait au sein de ce conseil. Il déplore en particulier le fait qu'il ne soit plus possible d'aider à déjeuner les résidents, s'ils se restaurent dans la salle à manger, et que les doléances des familles ne soient pas prises en compte. Il est rejoint en ce sens par M. Denis LOGIE.

Le Président indique qu'il existe une commission spécifique pour traiter les questions des usagers.

M. Gilles BRANCHOUX explique qu'il lui paraît important que les élus soient présents à ces conseils, même si leur parole ou leur rôle n'est pas toujours pris en compte.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dossier n°22: Vente de l'atelier de transport de La Vernelle

Délibération n° 2014/84

Le Président rappelle que suite au départ de l'entreprise de transport TPO de l'atelier de transport cadastré A n°1349 (d'une surface de 12 925 m²) et A n°1345 (d'une surface de 4 016 m²) sis route de Meusnes à La Vernelle, le bâtiment est libre. Il informe les délégués que la SCI des Varennes, dont le siège social est situé 9 chemin de la Couture à La Vernelle, a fait part de son souhait de se porter candidat à l'acquisition de ce bien, avec une proposition d'achat au prix de 80 000 €. L'avis des Domaines émis en date du 9 décembre 2013 estimait la valeur vénale de la parcelle cadastrée A n°1349 dans une fourchette comprise entre 75 000 € et 83 000 €, et celui en date du 10 mars 2014 estimait la parcelle cadastrée A n°1345 entre 5 420 € et 5 963 €. Il convient de statuer sur le sujet.

Vu la proposition d'achat de la SCI des Varennes,

Vu les estimations des Domaines en date du 9 décembre 2013 et du 10 mars 2014,

Considérant qu'aucune demande de location n'a été formulée ces derniers mois pour l'atelier de transport,

M. Christian JACQUIN ne prenant pas part au vote, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des votants la vente des biens cadastrés A n°1349 et A n°1345 à La Vernelle à la SCI des Varennes, pour un montant de 80 000 €, demande que le dépôt de pièces de l'arrêté préfectoral n°2013 152-0001 portant fusion entre les Communautés de Communes du Pays de Valençay et du Pays d'Ecueillé soit effectué simultanément, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DIVERS

Dossier n°23: Proposition d'achat d'une maison d'habitation a Villegouin

Délibération nº 2014/85

Par courrier en date du 16 avril 2014, Maître Bruno LUTHIER informe la Communauté de Communes du souhait de Madame Huguette FEIGNANT de vendre sa maison d'habitation sise 3 rue de la Tranquillité à Villegouin (parcelle AB n°35), mitoyenne dans sa partie arrière avec le restaurant « Le Berry », propriété de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

M. Jean-Florent PINAULT indique qu'il sera très difficile de faire des logements dans ce bâtiment dans la mesure où il est déjà compliqué d'exploiter « Le Berry » à d'autres fins qu'un hôtel-restaurant. Cela coûtera très cher.

Vu la proposition formulée par Maître Bruno LUTHIER en date du 16 avril 2014,

Vu l'état de délabrement du bien susmentionné,

Considérant que la Communauté de Communes souhaite elle-même vendre le restaurant « Le Berry »,

Le conseil communautaire émet à l'unanimité un avis défavorable à l'acquisition du bien cadastré AB n°35 à Villegouin et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

ABATTOIR

DOSSIER N°24: APPLICATION DE NOUVEAUX TARIFS

Délibération n° 2014/86

Le Président rappelle que par délibération en date du 27 avril 2011, la Communauté de Communes du Pays de Valençay avait mis en place une tarification spécifique pour l'abattage des porcs, sur la base d'un engagement de la part du client à faire abattre plus de 35 tonnes ou 50 tonnes équivalent carcasses par an.

Le Président informe les délégués qu'une demande similaire a été adressée à la Communauté de Communes en ce qui concerne l'abattage des bovins (gros bovins et veaux).

Afin de se laisser le temps de la réflexion, sans trop faire courir les délais, le Président propose de déléguer la décision de mettre en place ces nouvelles tarifications au bureau communautaire.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 avril 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la demande formulée auprès de l'abattoir pour l'abattage de bovins en quantité importante,

Considérant qu'il convient d'adresser une réponse rapide au demandeur,

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le bureau à prendre toute décision concernant la mise en place de nouvelles tarifications d'abattage des bovins.

ENERGIES RENOUVELABLES

Dossier n°25: Installation d'une antenne relais sur la zone d'activites du Cabaret a Vicq-sur-Nahon

Délibération n° 2014/87

Afin de faire face au manque de débit à proximité de la zone d'activités, une antenne relais a été installée sur la ZA du Cabaret à Vicq-sur-Nahon. Le montant d'achat s'élève à 155,88 € TTC. Il convient d'autoriser le Président à mandater cette facture.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de prendre en charge les frais correspondant à l'installation d'une antenne relais pour un montant de 155,88 € TTC, et autorise le Président à procéder au mandatement afférent et à signer tout document relatif à ce dossier.

ESPACE GATINES

Dossier n°26 : Point Information Jeunesse : signature de la convention avec le CRIJ

Délibération n° 2014/88

Afin de disposer lu label « Information Jeunesse », l'Espace Gâtines a été évalué par les services de l'Etat le 26 mars 2014. Ayant réussi cette évaluation, la Communauté de Communes doit signer la nouvelle convention relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse avec le Centre Régional de l'Information Jeunesse.

Vu les décrets relatifs aux DRJSCS et DDI, respectivement n°2009-1540 du 10 décembre 2009 et n°2009-1484 du 3 décembre 2009,

Vu la charte de l'information jeunesse du 20 mars 2001,

Vu l'instruction jeunesse et sports n°01-188 JS du 18 octobre 2001 relative à l'information jeunesse,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la nouvelle convention relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse avec le Centre Régional de l'Information Jeunesse pour une durée de 3 ans, à signer tout document relatif à ce dossier.

ENERGIES RENOUVELABLES

DOSSIER N°27: CONSULTATION DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN PARC EOLIEN A NOUANS-LES-FONTAINES

Délibération n° 2014/88

En application de l'article R.423-56-1 du Code de l'Urbanisme, les services de l'Etat ont adressé à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay le dossier de consultation en vue de la création d'un parc de 6 éoliennes sur la commune de Nouans-les-Fontaines. La Communauté de Communes a jusqu'au 7 mai pour faire part de son avis faute de quoi ce dernier sera réputé favorable.

Le Président indique que la hauteur maximum des mâts est de 130 m, pâle comprise.

Les distances avec les bourgs les plus proches sont les suivantes :

- Ecueillé : 3,375 km : co-visibilité directe mais situation du bourg en fond de vallée
- *Préaux* : 7,5 km
- Luçay-le-Mâle: 10 km: présence de massifs forestiers évitant la co-visibilté directe
- Faverolles : 11 km : présence de massifs forestiers évitant la co-visibilité directe

Sur l'ensemble des avis émis par différents organismes, seul celui de la fédération de vol libre est défavorable, arguant de l'incompatibilité des éoliennes à proximité de pistes de décollage.

Pour capter le vent, les éoliennes sont situées sur un point haut ce qui risque de favoriser leur visibilité.

La construction de tels équipements peut provoquer des dégradations des voies empruntées. A priori, sur les itinéraires présentés, aucun n'utilise de voies communales d'intérêt communautaire.

Mme Mireille CHALOPIN indique que 4 mâts ont une hauteur de 123 m et 2 de 130 m. Elle ajoute que la région est peu venteuse, mais dotée de nombre d'oiseaux protégés, de chiroptères. La zone d'installation envisagée se situe dans le couloir de migration des oiseaux. Par ailleurs, un chemin de grande randonnée passe à travers cet espace. Elle considère que ces projets doivent avoir une utilité, ce qui n'est pas avéré.

M. William GUIMPIER explique que le conseil n'est pas là pour faire le débat sur les éoliennes. Ce qui est important pour la Communauté de Communes, c'est de savoir si cela va créer des nuisances à son encontre. Dans la mesure où ces nuisances sont moindres, il considère que la Communauté de Communes n'a pas à se prononcer sur ce que font ses voisins.

Mme Mireille CHALOPIN répond que cela aura des retombées sur la valeur de l'immobilier.

M. Philippe KOCHER indique que ces arguments sont servis en permanence.

Mme Mireille CHALOPIN rappelle que la lumière du mât test actuellement en place à 80 m de hauteur est visible entre Luçay-le-Mâle et Faverolles. Or 2 éoliennes seront à 130 m de haut, et seront donc encore plus visibles.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Valençay avait émis en son temps des avis défavorables pour l'installation d'éoliennes sur son territoire et sur la commune de Saint-Martin-de-Lamps.

M. Philippe KOCHER rappelle quant à lui que la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé avait pris des délibérations favorables.

M. Jean AUFRERE indique que le conseil municipal d'Ecueillé a délibéré favorablement sur l'installation d'éoliennes à Nouans-les-Fontaines. Cette décision est cohérente avec celles prises antérieurement pour l'installation d'éoliennes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé. Il n'est en effet pas possible d'être contre un projet chez son voisin alors qu'on y était favorable chez soi. Concernant l'impact visuel, il sera réel au niveau de la RD 8 qui mène à Levroux mais pas du bourg.

Le Président propose de soumettre cette question au vote à bulletin secret.

Vu l'article R.423-56-1 du Code de l'Urbanisme, le dossier de consultation transmis par les services de l'Etat en date du 7 avril 2014 et les résultats du scrutin secret, à savoir :

- 25 voix favorables au projet d'installation d'un parc de 6 éoliennes sur la commune de Nouansles-Fontaines,
- 15 voix contre,
- 2 bulletins blancs.

A l'issue du scrutin, le conseil communautaire émet à la majorité absolue un avis favorable au projet d'installation d'un parc de 6 éoliennes sur la commune de Nouans-les-Fontaines.

DIVERS

Dossier N°28: Questions diverses

- <u>28.1. Fichier des associations</u> : le Président sollicite la transmission par les communes de la liste de leurs associations, avec leurs coordonnées et le nom de leur Président.
- <u>28.2. Abattoir</u>: le Président indique que Mme Anne DUFOUR, nouvelle Directrice Départementale de la Protection des Populations, viendra visiter l'abattoir le mercredi 30 avril, à partir de 9 h. Il demande s'il y a des conseillers qui souhaitent participer. Messieurs Francis COUTURIER, Alain REUILLON, Patrick MALET et Michel MAYE répondent favorablement.

Par ailleurs, il indique que Mme Sophie AUCONIE, candidate aux élections européennes, viendra également visiter l'abattoir le mardi 13 mai, de 8 h à 9 h. Il demande s'il y a des conseillers qui souhaitent participer. Messieurs Francis COUTURIER, Alain REUILLON, Patrick MALET, Alain MOREAU et Christian JACQUIN répondent favorablement.

- <u>28.3. Pouvoir de police du Maire</u>: le Président rappelle que les Maires ont jusqu'à la fin du mois de septembre 2014 pour s'opposer au transfert de leur pouvoir de police en matière de collecte des déchets. M. Jean AUFRERE demande qu'un courrier-type soit adressé dans chaque mairie.
- **28.4. Réunion des vice-Présidents :** le Président indique qu'une réunion aura lieu le lundi 12 mai à 17 h afin d'évoquer la méthode de travail à adopter et la définition des champs de compétences de chaque vice-Président.

M. Jean AUFRERE demande quand se réuniront les commissions. Le Président répond que cela sera déterminé après le 12 mai.

- <u>28.5. Logo/site internet</u>: le Président demande s'il y a des candidats pour travailler à l'élaboration du logo et du site internet. Mesdames Marie-France MARTINEAU, Catherine BARANGER et Chantal GODART ainsi que M. Philippe KOCHER répondent favorablement.
- **28.6.** Demandes de subvention : M. Alain RAVOY demande qu'un courrier soit adressé aux organismes ayant sollicité une subvention afin qu'ils transmettent obligatoirement leurs résultats et actifs financiers de l'année antérieure.

Par ailleurs, Mme Chantal GODART demande si la Communauté de Communes a reçu une demande de subvention de la part du Rallye Indre Organisation. Il lui est répondu par l'affirmative, pour un montant de 2 000 €.

- **28.7. Fibre optique :** M. Christian JACQUIN indique que la fibre optique devait être mise en service le 22 avril à La Vernelle, ce qui n'est pas le cas. Il demande quand ce sera effectif. Le Président DOUCET répond qu'il se fera communiquer la date d'intervention et la communiquera à M. Christian JACQUIB dès le lendemain.
- M. Alain REUILLON rappelle qu'il faut appeler le 3900 ou le 3901 pour les administrés, pour obtenir une montée en puissance du débit.
- M. Patrick MALET indique qu'une équipe est en train de mettre en service la fibre optique à Lye et que cela a été fait à Villentrois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.